

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 19 mai 2010

sous la Présidence de Madame Annie MUMENTHALER

Préavis 05/2010 Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et environnement)
Frais d'études (1^{ère} phase) d'un montant de CHF 2'795'000.00 4 ETP supplémentaires
Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Michel AGUET du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif »

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°5-2010 du 10 mars 2010,
vu le rapport de la Commission d'urbanisme,
vu le préavis de la Commission des finances,
vu le préavis de la Commission des affaires régionales et intercommunales

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'795'000.00 pour - *amendé par la suppression de* « le lancement de » - la première phase d'études liées aux chantiers du PALM, du SDEL et des différents projets connexes, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communales ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses sur une période de 5 ans au maximum;
3. d'accorder 4 ETP supplémentaires pour mener à bien - *amendé par l'adjonction de* - les études de ces projets de modernisation de la ville (urbanismes et infrastructures) en lien avec le PALM répartis dans les chapitres 420 et 410 du budget 2010 pour une somme totale annuelle de CHF 500'000.00 ;

4. d'accorder des crédits complémentaires aux comptes 410.3111, 420.3111, 190.3111.00 et 190.3189.00 du budget 2010 pour l'achat de mobilier, de matériel informatique et logiciels pour un montant de CHF 89'100.00 ;
5. de considérer ce préavis comme réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Michel AGUET du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement Attractif ».

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire

A. Mumenthaler

Annie MUMENTHALER



J. Vallotton

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 20 mai 2010